

PROGRAMME PARTENAIRE POUR LES MEMBRES DE LA SECTION LOCALE 135 MONTEURS MÉCANICIENS VITRIERS

QUI SOMMES-NOUS ?

Brunet & Associés est une firme d'avocats spécialisée en **Droit de la Famille** ainsi qu'en **Droit Civil**. Nous exerçons un leadership dans l'ensemble des enjeux liés notamment aux couples, aux enfants, aux aînés, à la protection de la jeunesse, à la protection des actifs ainsi qu'à la responsabilité civile. Grâce à notre équipe d'avocats expérimentés, nous sommes en mesure de soutenir et de guider vos membres dans la gestion efficace de conflits qui peuvent survenir dans le cadre de leur vie personnelle. Chez **Brunet & Associés**, vos membres seront assurés d'obtenir un service *professionnel et confidentiel*. De plus, vos membres pourront être servis dans la langue de leur choix, nos avocats pouvant transiger en quatre (4) langues.

OFFRE PRIVILÉGIÉE

Plus particulièrement, **Brunet & Associés** s'engage à offrir à chacun de vos membres :

- Une consultation gratuite d'une durée approximative de trente (30) minutes;
- Un escompte additionnel de 25% (Tarif Privilégié) sur le taux horaire de nos avocats;
- Un service d'urgence sept (7) jours sur sept (7);
- Des conférences informatives à sujets variables selon les besoins de l'heure;
- Un service d'accompagnement dans le cadre du programme *accès à la justice*;

EN DÉTAILS

De façon interventionniste, **Brunet & Associés** s'engage à offrir un service d'urgence et ce, à raison de sept (7) jours sur sept (7). Concrètement, vos membres bénéficieront de la possibilité de communiquer avec un de nos nombreux avocats spécialisés en droit familial et civil afin d'être accompagnés dans la gestion de situations délicates. Ceux-ci auront donc l'assurance d'obtenir un avis juridique précis et personnalisé, dans les meilleurs délais. Au besoin, ceux-ci pourront également bénéficier de ressources intermédiaires avec lesquelles nous faisons régulièrement affaires.

De façon préventive, **Brunet & Associés** est également en mesure d'offrir des conférences informatives à vos membres. Ces conférences, à sujets variables selon les besoins de l'heure, pourraient prendre la forme d'un "taste and learn" ou encore de "dîners-causerie" d'une durée approximative de 45 à 60 minutes. À titre d'exemple, ces sujets pourraient porter sur l'une des problématiques courantes suivantes :

- L'impact financier d'une séparation ou d'un divorce;
- L'impact de l'horaire de travail de vos membres sur la garde des enfants;
- Toute question relative aux pensions alimentaires pour enfants et pour époux;
- Le partage des fonds de pension;
- Les contrats de vie commune (conjoints de fait);
- La protection des actifs, notamment par le biais de fiducies;

- La gestion immobilière telle que les recouvrements de loyers, l'achat ou la vente de propriétés;
- Les troubles de voisinage,
- Etc.;

Enfin, partant du principe d'accès à la justice, nous avons développé un service d'accompagnement (« coaching ») suivant lequel vos membres pourraient personnellement mener à terme un dossier litigieux et ce, grâce à l'assistance sporadique d'un de nos avocats. Il s'agit d'un service d'aide à la représentation personnalisé qui a pour effet de diminuer substantiellement les coûts liés à la résolution de conflits. Nous vous référons à notre note explicative jointe aux présentes.

En résumé, chez **Brunet & Associés**, nous avons à cœur les inquiétudes quotidiennes de vos membres. Nous croyons que notre équipe d'avocats expérimentés saura répondre adéquatement à leurs besoins et ce, tant sur le plan de la prévention (accessibilité à de l'information juridique) que celui de l'intervention (gestion actuelle de problèmes).

Il est entendu que la présente offre de partenariat ne constitue qu'une offre de services et de privilèges qui ne doit en aucun temps être considérée comme un gage d'exclusivité. En conséquence, vos membres peuvent en tout temps et en toutes circonstances faire affaire avec un avocat de leur choix.

Pour en connaître davantage sur notre expertise, nous vous invitons à consulter notre site web, à l'adresse suivante : www.brunetassocies.com.

Au plaisir de collaborer avec votre association dans le futur.



Marie-Laurence Brunet, LL.B., J.D.
Avocate fondatrice et Associée
Brunet & Associés | Montréal | Québec